



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
**EN SEANCE DU**  
**LUNDI 3 avril 2023 à 20H**

Délibération n°	Objet	Décision du conseil municipal
18-2023,	Vote des taux d'imposition 2023	Adopté à l'unanimité
19-2023,	Examen et vote du Budget Primitif 2023	Adopté à l'unanimité
20-2023,	Vote des subventions aux associations culturelles 2023	Adopté à l'unanimité
21-2023,	Camping de Poupet - Mise en place d'un forfait privatisation 3 jours sans hébergement	Adopté à l'unanimité
22-2023,	Lotissement du GENESTON - Réservation Lots - Versement des Arrhes	Adopté à l'unanimité
23-2023,	Vente terrain Jérôme BOURASSEAU - TRANSPORTS BOURASSEAU	Adopté à l'unanimité
24-2023,	Création d'un poste de surveillance pendant la pause méridienne de la cour de l'école et de la cantine	Adopté à l'unanimité
25-2023,	Communauté de Communes - Groupement de commandes pour le balayage de la voirie	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Malo du Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 07/04/2023

Le Maire  
Arnaud PRAILE





Département de la Vendée  
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 17  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 30/03/2023

Nbre de conseillers : 19  
Présents : 17      Excusés : 2      Procurations : 0      Absents : 0      Votants : 17

Membres présents : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, **Conseillers Municipaux**

Membre représenté : -

Membres absents excusés : AUVINET Marietta, LAVAUD Sonia

Désignation du secrétaire de séance : RAMBAUD Christine

**18-2023 Vote des taux d'imposition 2023**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34.49 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.60 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.13 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : **3 voix pour 0.5% d'augmentation** et **14 voix pour maintenir un taux constant**) :

- Fixe les taux applicables en 2023 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	<b>34.49 %</b>
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	<b>45.60 %</b>
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	<b>17.13 %</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,  
PRAILE Arnaud

La Secrétaire de Séance  
RAMBAUD Christine

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le trois du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, HULIN Thomas, GASCHET Cédric, ALLAIRE Michelle, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procuratior(s) :****Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
30 mars 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LEMOINE Marietta, LAVAUD Sonia

Date d'affichage
17 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 avril 2023 A été nommé(e) **secrétaire de séance** : RAMBAUD Christine

14 avril 2023
---------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

et publication du
17 avril 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

**Investissement**

Dépenses : 58 428,49

Recettes : 58 428,49

**Fonctionnement**

Dépenses : 279 010,00

Recettes : 279 010,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 58 428,49 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 58 428,49 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 279 010,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 279 010,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



Séance du 03 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le trois du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, HULIN Thomas, GASCHET Cédric, ALLAIRE Michelle, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
30 mars 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

AUVINET Marietta, LAVAUD Sonia

Date d'affichage
17 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

11 mai 2023
-------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : RAMBAUD Christine



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
------------------------------

et publication du

11 mai 2023
-------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

**Investissement**

Dépenses : 61 773,11

Recettes : 61 773,11

**Fonctionnement**

Dépenses : 20 010,00

Recettes : 20 010,00

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	61 773,11	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	61 773,11	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	20 010,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	20 010,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



Séance du 03 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le trois du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, HULIN Thomas, GASCHET Cédric, ALLAIRE Michelle, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procuration(s) :****Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
30 mars 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, LEMOINE Marietta,

Date d'affichage
17 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 avril 2023 A été nommé(e) **secrétaire de séance** : RAMBAUD Christine



14 avril 2023
---------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

et publication du

17 avril 2023
---------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

**Investissement**

Dépenses : 1 173 425,00

Recettes : 1 350 174,33

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 602 956,00

Recettes : 1 602 956,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 1 458 279,28 (dont 284 854,28 de RAR)

Recettes : 1 458 279,28 (dont 108 104,95 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 602 956,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 602 956,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



Séance du 03 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le trois du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, HULIN Thomas, GASCHET Cédric, ALLAIRE Michelle, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procuration(s) :****Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
30 mars 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, LEMOINE Marietta

Date d'affichage
17 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : RAMBAUD Christine

14 avril 2023
---------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

et publication du

17 avril 2023
---------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

**Investissement**

Dépenses : 912 577,19

Recettes : 912 577,19

**Fonctionnement**

Dépenses : 967 513,71

Recettes : 967 513,71

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 912 577,19 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 912 577,19 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 967 513,71 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 967 513,71 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud





Département de la Vendée  
 COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 3 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 17  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 30/03/2023

**Nbre de conseillers : 19**  
**Présents : 17      Excusés : 2      Procurations : 0      Absents : 0      Votants : 17**

**Membres présents** : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, **Conseillers Municipaux**

**Membre représenté** : -  
**Membres absents excusés** : AUVINET Marietta, LAVAUD Sonia

**Désignation du secrétaire de séance** : RAMBAUD Christine

**20–2023 Vote des subventions aux associations culturelles 2023**

Comme chaque année à la même époque, le Conseil Municipal délibère sur le montant des subventions accordées aux associations et groupement divers. Lors du précédent Conseil Municipal, il a été approuvé les montants de subventions pour les associations sportives, scolaires, sociales et les services.

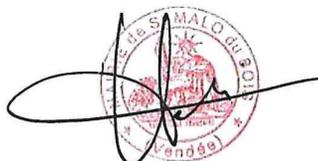
M. le Maire propose aujourd'hui au Conseil Municipal les subventions ci-dessous pour les associations culturelles :

ASSOCIATIONS	VOTE 2023
<b>Culture</b>	<b>2 741,00</b>
La Malaurentaise	2 480,00
Les Jardins du Bordage	210,00
Eveil des Farfadets	51,00

Le Conseil Municipal ;  
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** les montants de subventions à verser au titre de l'année 2023 pour les associations culturelles selon le détail ci-dessus pour un montant total de 2 741 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
 Suivent les signatures,  
 Pour copie conforme,  
 Le Maire,  
 PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance  
 RAMBAUD Christine



Département de la Vendée  
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 3 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 17  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 30/03/2023

**Nbre de conseillers : 19**

**Présents : 17      Excusés : 2      Procurations : 0      Absents : 0      Votants : 17**

**Membres présents** : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoints**, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, **Conseillers Municipaux**

**Membre représenté** : -

**Membres absents excusés** : AUVINET Marietta, LAVAUD Sonia

**Désignation du secrétaire de séance** : RAMBAUD Christine

**21-2023 Camping de Poupet – Mise en place d'un forfait privatisation 3 jours sans hébergement**

Le Conseil Municipal a voté les tarifs 2023 du camping de Poupet le 17 octobre 2022, par la délibération n°51-2022.

Il est proposé de compléter cette grille tarifaire en ajoutant la mise en place d'un forfait privatisation 3 jours sans hébergement.

M. le Maire propose à l'Assemblée délibérante de fixer le prix de ce forfait à 4 000€.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

→ **APPROUVE** la mise en place d'un forfait privatisation du camping de Poupet 3 jours sans hébergement pour un montant de 4 000 €.

→ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

PRAILE Arnaud

La Secrétaire de Séance  
RAMBAUD Christine



Département de la Vendée  
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 3 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 17  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 30/03/2023

**Nbre de conseillers : 19**  
**Présents : 17      Excusés : 2      Procurations : 0      Absents : 0      Votants : 17**

Membres présents : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, Adjoint, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, **Conseillers Municipaux**

Membre représenté : -

Membres absents excusés : AUVINET Marietta, LAVAUD Sonia

Désignation du secrétaire de séance : RAMBAUD Christine

**22-2023 LOTISSEMENT DU GENESTON – RESERVATION LOTS – VERSEMENT DES ARRHES**

Des promesses de vente sont en cours de signature au lotissement du Geneston.  
Pour les précédents lotissements, des arrhes étaient versées par les futurs acquéreurs à la réservation des parcelles. Pour le lotissement du Doué, le montant des arrhes demandées était de 1 000€.

Il est précisé que seul un refus de prêt par la banque donne lieu au remboursement des arrhes versées.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant des arrhes pour le lotissement du Geneston à 1 000€.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **DECIDE** de fixer le montant des arrhes à 1 000€ pour la réservation des parcelles au lotissement du Geneston.
- **PRECISE** que seul un refus de prêt par la banque donne lieu au remboursement des arrhes versés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance  
RAMBAUD Christine



Département de la Vendée  
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 3 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 17  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 30/03/2023

**Nbre de conseillers : 19**  
**Présents : 17      Excusés : 2      Procurations : 0      Absents : 0      Votants : 17**

**Membres présents** : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, **Conseillers Municipaux**

**Membre représenté** : -  
**Membres absents excusés** : AUVINET Marietta, LAVAUD Sonia

**Désignation du secrétaire de séance** : RAMBAUD Christine

**23-2023 VENTE TERRAIN JEROME BOURASSEAU – TRANSPORTS BOURASSEAU**

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre un terrain appartenant à la commune à M. BOURASSEAU Jérôme – Transports BOURASSEAU. Il s'agit des parcelles A 1927 et 1932 d'une surface totale d'environ 582 m<sup>2</sup>, zonées en UE. Il est à noter qu'une haie est présente sur ledit terrain.

- Conditions de la vente :
- Vente au prix de 2 124€.
  - Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la vente du terrain cadastré section A 1927 et 1932 d'une surface totale d'environ 582 m<sup>2</sup>, au prix de 2 124€, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** également Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance  
RAMBAUD Christine



Département de la Vendée  
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 3 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 17  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 30/03/2023

**Nbre de conseillers : 19**  
**Présents : 17      Excusés : 2      Procurations : 0      Absents : 0      Votants : 17**

**Membres présents :** PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, **Conseillers Municipaux**

**Membre représenté :** -  
**Membres absents excusés :** AUVINET Marietta, LAVAUD Sonia

**Désignation du secrétaire de séance :** RAMBAUD Christine

**24-2023 CREATION D'UN POSTE DE SURVEILLANCE PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE DE LA COUR DE L'ECOLE ET DE LA CANTINE**

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un 4<sup>ème</sup> poste d'agent technique pour la surveillance des enfants scolarisés pendant la pause méridienne de la cour de l'école et de la cantine et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- **Du vendredi 7 avril 2023 au vendredi 7 juillet 2023 inclus :** création d'un poste d'adjoint technique en charge de la surveillance de la pause méridienne, cour de l'école et cantine, à hauteur de 1h05mn/jour sur les jours de scolarité.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la création d'un poste de surveillance pendant la pause méridienne de l'école dans les conditions définies ci-dessus.
- **SOULIGNE** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget communal.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance  
RAMBAUD Christine



Département de la Vendée  
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 3 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 17  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 30/03/2023

**Nbre de conseillers : 19**

**Présents : 17      Excusés : 2      Procurations : 0      Absents : 0      Votants : 17**

**Membres présents** : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, **Conseillers Municipaux**

**Membre représenté** : -

**Membres absents excusés** : AUVINET Marietta, LAVAUD Sonia

**Désignation du secrétaire de séance** : RAMBAUD Christine

**25-2023 COMMUNAUTE DE COMMUNES – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE BALAYAGE DE LA VOIRIE**

Le Groupement de commandes passé avec la Communauté de Communes correspondant au balayage des voiries, prendra fin prochainement.

La Communauté de Communes propose de renouveler le marché. Elle a fait parvenir une convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur les prestations de balayage et de nettoyage de la voirie et des espaces publics.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne pour le balayage de la voirie et des espaces publics.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance  
RAMBAUD Christine